

60176

COMMUNE DE CHESEAUX - NOREAZ

DELIMITATION DE L'AIRE FORESTIERE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

(dans le cadre de la procédure de légalisation
du plan général d'affectation)

SITUATION 1 : 1000

STEP

Pour approbation :
L'inspecteur forestier
du 8ème arrondissement

Pailly, le 25 AVR. 1994

P. Ch...

Yverdon-les-Bains, le 11 février 1994

F. PILLOUD & A. RUDAZ, ingénieurs géomètres officiels

Soumis à l'enquête publique
du 10.5.94 au 10.6.94

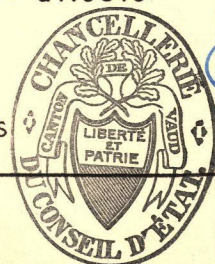
Au nom de la municipalité :

Le Syndic:

La Secrétaire:

Approuvé par le Conseil d'Etat
dans sa séance du 26 AVR. 1995

L'atteste le Chancelier:



[Signature]

Plan folio 2 parcelle N° 301

Propriétaire: Commune de Cheseaux-Noréaz
1400 Cheseaux-Noréaz

Etabli sur la base de la mensuration cadastrale

[Signature] Lisière légale de la forêt

Coordonnées 540'8

Zone d'utilité publique

Altitude env. 430m. selon

Secteur de protection des

Désignation cadastrale par

station d'épuration ass 2

place-jardin

bois

total

Propriétaires voisins :

Parc. No 175 : Chemins de Fer Fédéraux

" " 302 : Ligue Vaudoise pour la protection de la nature, et
Ligue Suisse pour la protection de la nature

" " 313 : C.V.E.

Parc. No 2'408 (Yverdon) : Etat de Vaud

